

Appel à projets « Addictions » 2024

Réunion d'information aux porteurs de projets

Site Cimendef – commune de St-Paul
Jeudi 4 avril à 9h30

Ouverture et introduction

INTERVENTION DES PARTENAIRES CO-FINANCEURS DE L'APPEL A PROJETS

- **Mme Laetitia LEBRETON, Conseillère régionale en charge des politiques de prévention santé**
 - **M. Pascal BERTIL représentant le Département de la Réunion**
 - **Mme Fabienne DEURWEILHER représentant la CGSS de la Réunion**
 - **M. Cyril HERIBERT, Référent addictions à l'ARS de La Réunion**
 - **M. Brian TOURRÉ, Chargé de mission aux politiques de prévention à la préfecture de la Réunion**
-

Rappel du contexte et du cadre réglementaire

Rappel des définitions :



Qu'est-ce
qu'une addiction ?

Une addiction est un processus de **dépendance**, envers un produit ou un comportement, qui se manifeste par une perte de contrôle qui se poursuit, voire s'amplifie, malgré les **impacts négatifs** sur les plans sanitaires et sociaux.

Des impacts sanitaires et sociaux majeurs pour la société :

- **Coûts sanitaires** : hospitalisations, principale cause des cancers et principale cause de mortalité évitable
- **Impacts sociaux** : isolement, dépressions, décrochage scolaire, absentéisme professionnel
- **Insécurité** : mortalité routière, violences intra-familiales, délinquance, trafics de stupéfiants

→ **Coût très élevé pour les finances publiques**
Estimation OFDT 2023 : + 250 Milliards d'euros

FOCUS : les addictions à La Réunion

(Sources : Santé publique France / ORS)



- Le **tabac** reste la première cause de mortalité évitable à La Réunion, avec près de **600 décès** directement attribués au tabagisme chaque année (52% de ces décès sont liés à des maladies cardiovasculaires, 33 % à des cancers, 15% à des affections respiratoires).
- → 1 réunionnais sur 5, de 18 à 75 ans et plus, se déclare fumeur quotidien (21%).
- → Émergence de **nouvelles tendances** : cigarettes électroniques, « Puffs », « Chichas » mais baisse sensible des consommations et des usages traditionnels

- Sur **l'alcool**, la Réunion fait partie des régions françaises les plus exposées aux conséquences sanitaires, sociales et judiciaires liées aux consommations excessives : environ **490 décès** par an imputables à l'alcool avec taux de mortalité lié à l'alcool supérieur à La Réunion par rapport à l'hexagone.
- → Impacts négatifs associés (insécurité routière, TSAF, VIF...)
- → Diminution des usages mais persistance d'une consommation forte sur une part réduite de la population, fortement précaire

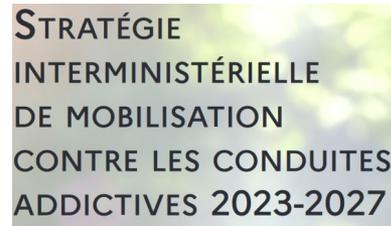
- Sur les **drogues illicites**, le cannabis ou « **zamal** », a tendance à être supplantée par des produits importés bien plus dosés en THC. On constate aussi une augmentation et une diversification des saisies (Ecstasy, MDMA, LSD, champignons, amphétamines) et une diffusion très sensible de la **cocaïne** ainsi que des **nouveaux produits de synthèse** en particulier les cannabinoïdes (notamment la « Chimik ») et les opioïdes de synthèse

- Sur le **jeu de hasard et d'argent**, problématique à La Réunion avec des joueurs réunionnais globalement plus dépensiers que la moyenne nationale notamment sur les loteries, les paris hippiques et en casino et cela dans un contexte d'évènements sportifs mondiaux

Cadre réglementaire

- **Orientations nationales :**

- Adoption de la nouvelle **stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives (SIMCA) - 2023-2027**
- Adoption du nouveau **programme national de lutte contre le tabagisme – 2023-2027**



- **Déclinaison régionale :**

- **Programme régional de santé (PRS) 2023-2033 – volet addictions**
- **Feuille de route régionale de la MILDECA La Réunion – 2023-2027**
- Axe « **Développement humain et solidaire** » de la Région
- Stratégie de **prévention de la santé** du Département

Lancement d'un appel à projets conjoint

- Depuis 2022, logique de coordination des crédits mobilisés en faveur de la **prévention et la lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans** :



- **Pour 2024, une enveloppe de plus d'un million € est mobilisée :**
 - **Lisibilité** : guichet unique sur les projets « addictions »
 - **Fiabilité** : mutualisation et coordination des financements
 - **Simplicité** : principe d'un seul financeur par action

AAP ouvert du 1^{er} avril au 10 mai 2024

Axes de l'AAP « Addictions »

AXE 1 : Protéger les jeunes, notamment les plus fragiles, et **éviter ou retarder l'entrée dans la consommation** de substances psychoactives ou dans les cyber-addictions, en déployant des **actions de prévention** à destination des jeunes, de leurs familles et des professionnels en contact

AXE 2 : **Aider les consommateurs** de substances psychoactives à s'arrêter et/ou **réduire les risques et les dommages** liés aux consommations en ciblant prioritairement les publics les plus défavorisés

AXE 3 : Sensibiliser et promouvoir le respect des « **interdits protecteurs** » en matière de vente et de publicité sur l'alcool et le tabac

AXE 4 : Accompagner les communes à une **politique locale de prévention** et de lutte contre les addictions

Priorités transversales

- Projets avec une **approche transversale de prévention, de repérage et d'accompagnement notamment sur des publics identifiés vulnérables** :

- *Jeunes en/hors milieu scolaire*
- *Populations précaires, en quartiers politique de la ville et personnes vulnérables*
- *Publics sous main de justice*
- *Femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse*

- Aux actions de prévention /d'accompagnement /de communication portant sur les **nouvelles tendances de tabagisme**
- Aux actions développant les compétences psychosociales des individus, développant la **pair-aidance** ou toute autre méthode d'approche communautaire (y compris les réseaux sociaux).
- Aux actions de sensibilisation / communication grand public relatifs aux thématiques de lutte contre le **tagagisme, les TSAF et les polyconsommations** alcool-drogues. 
- Aux actions de **promotion du sport-santé**, notamment dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et de la Grande Cause Nationale consacrée à la promotion des activités physiques et sportives



Modalités d'intervention

Nature des actions éligibles :

- Formation et montée en compétence
- Achats de petits matériels, supports et contenus
- Communication et publications
- Prestations de service diverses (animation...)
- Dépenses de personnels affectés à l'action
- Actions pluriannuelles

Actions non-éligibles :

- Opération d'investissement (immobilisations...)
- Dépenses de fonctionnement pérenne de la structure : seules les demandes pour la réalisation d'actions dédiées sont éligibles

Porteurs et territoires éligibles :

- Tout type de porteur (excepté ceux en lien avec les industries du tabac, de l'alcool...)
 - Toute la Réunion ! Mais nécessité de délimiter précisément la zone d'intervention prévue
 - Certains territoires ciblés feront l'objet d'une attention particulière (QPV, secteurs défavorisés ou reculés (Est, hauts de l'île, cirques...)).
-

Conseils et points de vigilance

- **Plus la description du projet et ses modalités de réalisation seront détaillées**, plus les chances de sélection sont élevées (ne pas hésiter à fournir des pièces complémentaires au Cerfa si besoin) :

- › **Pertinence du projet en lien avec les addictions**
- › **Cohérence des actions et aptitude du porteur**
- › **Partenariats engagés**
- › **Réalisme du calendrier et du budget prévisionnel proposé**

- Le **budget prévisionnel proposé doit être équilibré** entre charges et recettes avec la ventilation des dépenses la plus détaillée possible
 - Un **autofinancement de 20 % minimum est souhaité** : il peut prendre la forme de contributions volontaires en nature (mise à disposition de locaux, bénévolat...)
 - Les **indicateurs de réalisation et/ou de résultat** ont vocation à être des données précises et exploitables : ne pas hésiter à proposer des indicateurs modestes mais facilement mesurables !
-

Modalités de réponse

Délais : AAP ouvert du 1^{er} avril au 10 mai 2024

Dossier de demande de subvention :

- Formulaire Cerfa de demande de subvention (n°12156*06)
- RIB et fiche INSEE de la structure
- Attestation de régularité fiscale et sociale (CGSS)
- Documents administratifs de l'association (le cas échéant)
- Bilan de la dernière action financée (le cas échéant)

Dépôt du dossier uniquement par voie numérique aux adresses suivantes :

- ars-reunion-fir@ars.sante.fr
 - mildeca-reunion@reunion.gouv.fr
 - preventionsante@cgss.re
-

Une question ? Besoin d'aide ?

Contacts pour tout renseignement sur l'appel à projets :

- **ARS** : Cyril HERIBERT-LAUBRIAT, référent addictions : cyril.heribert-laubriat@ars.sante.fr / 02 62 93 95 55
- **Préfecture**: Brian TOURRÉ, référent MILDECA : brian.tourre@reunion.gouv.fr / 02 62 40 77 28
- **Région Réunion** : Meryl BINTNER, responsable de la mission santé : meryl.bintner@cr-reunion.fr
- **Département de la Réunion** : pascal.bertil@cg974.fr / arthur.meusy@cg974.fr
- **CGSS**: Nelly LATCHOUMY (02 62 73 10 09) - Sarah SADON (02 62 73 10 08) preventionsante@cgss.re
- **DRAJES** : Vincent HOAREAU : drajes.sport-sante@ac-reunion.fr / 02 62 20 54 35

